

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS178

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 52, substituer par deux fois aux mots :

« un délai »

les mots :

« une durée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel